

1. **S'identifier** afin de pouvoir être recontacté(e) le cas échéant. L'anonymat est préservé.

Nom	Prénom	Fonction

2. **Rédiger une demande** : Décrire clairement la situation, les faits et les questions éthiques soulevées.

3. **Soumettre la demande** : Envoyer la demande.

Qu'est-ce qui se passe après la saisie ?

Le Comité Éthique accuse réception de la demande.

Analyse : Une première évaluation permet de déterminer la recevabilité et la nature éthique de la situation.

Enquête : Si la demande est recevable, une enquête approfondie est menée, suivie de délibérations par le Comité. Les échanges se font dans le respect de chacun, la bienveillance, l'écoute, l'attention à l'autre. La liberté d'expression et la confidentialité sont strictement respectées.

Avis : Le Comité Éthique rend un avis communiqué aux demandeurs et publié sur Qualios.



COMITÉ ÉTHIQUE

Ensemble, engageons-nous à préserver les valeurs éthiques au sein de l'établissement

C.H. des Pyrénées
29, avenue du Général-Leclerc
64039 PAU cedex
www.ch-pyrenees.fr



La Loi du 4 mars 2002 prévoit que les établissements de santé «mènent, en leur sein, une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale» (art. L6111-1 CSP).

Qu'est-ce qu'une situation qui relève d'une question éthique ?

Une situation éthique est un scénario où il existe un conflit entre différentes valeurs, principes ou obligations. Elle peut inclure, par exemple :

- **Conflit d'intérêts** : Lorsqu'un professionnel a des intérêts personnels qui pourraient influencer ses décisions professionnelles.
- **Traitement équitable** : Lorsqu'il y a des doutes sur la justice et l'équité des traitements ou des décisions.
- **Respect de la vie privée** : Quand des questions se posent sur la protection des données personnelles.
- **Transparence et honnêteté** : Dans les cas où la communication ou l'information donnée au patient pourrait être ambiguë ou incomplète.
- **Droits de l'homme** : Toute situation qui pourrait porter atteinte aux droits fondamentaux des individus.

Le Comité Éthique, c'est quoi ?

Le Comité Éthique est une **instance mandatée par l'ins-titution**, pluridisciplinaire, consultative et indépendante, chargée de veiller au respect des valeurs éthiques dans toutes les activités de l'établissement. Il garantit les principes d'intégrité, de transparence et de respect des droits de l'homme.

C'est un **espace collectif d'échanges, de débats, de réflexion et de concertation** sur les questions d'éthique hospitalière, contribuant à la culture éthique de l'établissement. Il se base sur quatre principes fondamentaux de l'éthique médicale : la bienfaisance, la non malfaisance, la justice et l'autonomie.



Pluridisciplinaire, le comité regroupe des personnels de différentes professions, des représentants d'usagers et de familles, ainsi que des personnes extérieures qualifiées.

Le Comité Éthique, pour quoi faire ?

Le Comité Éthique a pour principales missions :

- **D'analyser et évaluer** les situations et les décisions qui pourraient poser des problèmes éthiques.
- **De conseiller et accompagner** les professionnels aux prises, dans leur exercice quotidien, avec des dilemmes ou des problèmes de nature éthique.
- **De promouvoir la sensibilisation et la formation** en matière d'éthique au sein de l'établissement.
- **De rendre des avis** sur les questions éthiques soulevées par les professionnels et sur lesquelles il est saisi.

Comment saisir le Comité Éthique ?

Le Comité Éthique peut être saisi par tout professionnel de l'établissement. Il peut également s'autosaisir.

La saisine se fait au moyen du **formulaire Qualios référencé «Formulaire de saisine du comité éthique»**.